



CANADA

É
Q
U
I
N
I
M
M
O
C

n° 17

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
LE 19 MARS 1971

JOURNEE INTERNATIONALE POUR
L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le monde entier observe, le 21 mars, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. C'est pour les Canadiens une occasion remarquable de réaffirmer leur fidélité aux principes de l'égalité et de la dignité humaines qui sont à la base de la Déclaration canadienne des droits de l'homme, de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, particulièrement en cette année 1971 qui a été désignée par l'Assemblée générale des Nations Unies comme année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Avant son départ pour l'Afrique, l'honorable Mitchell Sharp, Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a exprimé dans une déclaration son appui à l'égard du principe de l'égalité raciale et a invité les Canadiens à affirmer leur foi dans ce principe en faisant des contributions volontaires aux programmes des Nations Unies qui cherchent à traduire ce principe dans la réalité.

Voici le texte de la déclaration:

"Le gouvernement canadien est convaincu qu'en observant le 21 mars 1971 la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, en cette année que l'Assemblée générale des Nations Unies a choisie pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, les Canadiens pourront réellement se faire une idée personnelle sur la nécessité de concourir à l'élimination de la discrimination raciale. Comme le reconnaissait la Déclaration de Singapour du 22 janvier 1971, les préjugés raciaux sont une 'maladie pernicieuse qui compromet le sain développement de la race humaine' et la discrimination raciale 'un pur fléau de la société'.

Cette journée, instituée par les Nations Unies, symbolise de manière frappante le rôle capital joué par l'Organisation dans la lutte pour la réalisation d'un ordre mondial fondé sur le respect mutuel et la compréhension entre les peuples. En 1965, l'Assemblée générale des Nations Unies a donné une forme juridique au concept de l'égalité raciale lorsqu'elle a adopté la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Le Canada a adhéré à la Convention et l'instrument canadien de ratification a été déposé le 14 octobre dernier.

C'est ce principe de l'égalité raciale qui doit inspirer l'attitude et les actes de tous les Canadiens. Nous devrions vivre dans l'harmonie, la dignité et en égalité les uns avec les autres. Nous devrions contribuer au développement et au renforcement des droits et libertés individuels de tous les peuples du monde.

Les Canadiens n'ont pas toujours relevé ce défi. Les tensions de notre propre société, dans un monde en

évolution rapide, mettent à l'épreuve notre bonne volonté et notre détermination. Nous devons apprendre, comme les autres, à surmonter l'ignorance, les préjugés et la mauvaise volonté, et chercher à bâtir notre société sur la compréhension mutuelle.

L'Assemblée générale ayant décidé de commémorer le 21 mars l'incident qui s'est produit le même jour en 1960 à Sharpeville en Afrique du Sud, j'inviterais tous les Canadiens à observer cette Journée internationale non seulement par leurs relations avec les autres mais aussi par des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe". (Fin.)

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud a été établi par l'Assemblée générale en 1965 pour aider les victimes de l'apartheid et les personnes à leur charge. Son rôle complète l'assistance déjà fournie aux organisations bénévoles qui apportent des secours aux réfugiés sud-africains, et aux pays qui donnent asile à ces réfugiés.

Le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe vise à préparer les ressortissants de cette région du monde, par des stages et des études à l'étranger, à jouer entièrement leur rôle dans le développement de leurs sociétés et de l'Afrique dans son ensemble. Sous réserve de l'approbation du Parlement, le gouvernement canadien a l'intention de faire cette année un autre versement de \$50,000 (U.S.) au programme.

Les contributions à ces programmes et à d'autres organismes des Nations Unies peuvent être envoyées au Trésorier des Nations Unies, Bureau 3763, Organisation des Nations Unies, New York.